

# UNION DES COMORES

Unité – Solidarité - Développement

*Président de l'Union*

Moroni, le **08 DEC 2022**

**DECRET N° 22-100 /PR**

Portant nomination du Conseiller du Président de l'Union des Comores, chargé de la Jeunesse et des Sports.

## **LE PRESIDENT DE L'UNION,**

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N° 06- 061/PR du 27 mai 2006, Abrogeant et remplaçant le décret N° 03-081/PR du 13 août 2003 ; portant réorganisation Générale et Mission des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N° 09-017/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N° 11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

## **DECREE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : Monsieur NAHOUZA ALI**, précédemment Conseiller du Président de l'Union des Comores chargé de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle, est nommé Conseiller du Président de l'Union des Comores, chargé de la Jeunesse et des Sports, en remplacement de Monsieur Hassane MASSOUNDI.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

